

CONSIGNES



Saison 2017
Activité Loisir Canoë

Commune de Noyelles Sur Escaut



Consignes :

- Savoir nager au moins 25 mètres.
- A disposition : Casque, gilet, pagaie et prévoir un récipient étanche pour portable, appareil photo, portefeuille...
- Prévoir es affaires de rechange.
- Donner un coup de main au responsable pour la mise à l'eau des canoës et à la remontée de ces derniers jusqu'au local.
- Ne pas trainer les canoës sur le macadam ou les cailloux.
- La personne monte pendant que l'autre personne tient le canoë. Ensuite celui qui est monté se tient à la berge afin que l'autre personne puisse monter.
- En descendant la rivière « Escaut », il faut respecter les lieux avec sa faune et sa flore, ne rien laisser derrière soit (papier, bouteille, ou d'autres choses polluantes notre nature).
- Sur le canal de Saint-Quentin on navigue à droite. Si vous croisez une péniche, vous devez vous tenir à la berge et vous pouvez reprendre la navigation une fois celle-ci passée. Si des pêcheurs sont au bord de l'eau, merci de vous écarter légèrement.
- La nature reste maîtresse des lieux et si vous rencontrez des branches sur le parcours de l'Escaut, ayez le reflex de vous penchez vers l'avant afin d'éviter qu'elles ne vous griffent le visage.
- Pour naviguer correctement sachez que l'on pagaie à droite pour aller à gauche et inversement pour aller à droite il faut pagayer à gauche.

Ces consignes vous seront rappelées avant votre départ.

Bonne navigation et bon amusement lors de cette activité Noyelloise.

Nous vous rappelons que le parcours sur le canal est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Parcours :

Différents parcours sont à votre disposition ;

- La descente de l'Escaut rivière et le trajet sur le canal de Saint-Quentin jusqu'au ponton du pont de Noyelles (distance parcourue environ 1,4 Km),
- La descente de l'Escaut rivière et le trajet sur le canal de Saint-Quentin jusqu'à l'aval de Talma (Marcoing) et un retour jusqu'au ponton du pont de Noyelles (distance parcourue environ 8 Kms et une durée de 3h00 à 3h30),
- La descente de l'Escaut rivière et le trajet sur le canal de Saint-Quentin jusqu'à l'aval de Talma (Marcoing) et un retour sur le canal jusqu'au ponton du Pont-canal puis la remontée (à contre courant) de l'Escaut rivière jusqu'au ponton de l'église. Ce parcours est le plus long et le plus physique et n'est conseillé qu'aux personnes sportives et endurantes.
- Les personnes à mobilité réduite peuvent embarquer au ponton de l'écluse de Noyelles et naviguer jusqu'au ponton du Pont de Noyelles ou continuer jusqu'à l'aval de Talma et revenir au ponton du pont de Noyelles.

Horaires :

Les parcours Non encadrés pourront être effectués dès 8h30 et le dernier départ à 19h00 selon la disponibilité du responsable.

Règlement :

Avant votre embarquement, il vous sera réclamé le règlement de votre activité ainsi qu'un chèque de caution. Ce dernier vous sera restitué à l'issue de votre parcours après contrôle du responsable.



Réservation et renseignements auprès :
de la mairie au 09-86-70-25-74
Ou du responsable au : 06-66-44-76-75